

COMMUNE DE RONTIGNON
Compte rendu des délibérations du conseil municipal
Séance du 22 septembre 2008

Le 22 septembre 2008, à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient

- **présents** : mesdames Vayssier, Del Regno, Foubert, Picot, Bor et messieurs Carrère, Fauria, Vecchiato, Benech, Dudret, Izard, Barberou et Mariette ;
- **absents excusés sans pouvoir** : madame Michèle Ségalas et monsieur André Iriart.

Secrétaire de séance désigné : monsieur Patrick Benech.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 28 juillet 2008.

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- POS : modification (propriétés Laban et Bouerou) ;
- Toiture salle de sports : calendrier des travaux et aménagements ;
- Voirie communale travaux 2008 : résultat appel d'offres ;
- Salle multifonctions ;
- Voirie départementale :
 - Réfection D 209,
 - Aménagement D 37 (entrée Ouest) ;
- Cessions terrains (route du hameau) ;
- Rentrée scolaire ;
- Feux tricolores ;
- Voyage du troisième Âge ;
- Location salles : tarifs et règlements ;
- Planning occupation salle de sports ;
- EDF : branchement définitif sans mise en service ;
- Église : remplacement du système de sonnerie ;
- Redevance d'occupation du domaine public ;
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

1. SUJETS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

1.1. Plan d'occupation des sols (POS) – Lotissement Laban

Monsieur le Maire présente le projet de lotissement de madame Laban, à l'entrée Ouest du village. Cette parcelle fait l'objet, dans le POS, d'une zone réservée n° 25 pour la création d'une voie perpendiculaire à la route départementale 37. Cette desserte se justifiait, à cette époque, pour désenclaver les terrains situés au-delà du ruisseau l'Arriü. Depuis l'arrêté préfectoral de mise en œuvre du PPRI (plan particulier des risques d'inondation), ces zones sont devenues inconstructibles et la voirie correspondante ne se justifie plus.

Après débat, le conseil municipal s'accorde, à l'unanimité pour autoriser monsieur le maire à engager la procédure de modification du POS afférente à cette zone et visant à supprimer la zone réservée n° 25 actuelle et à inscrire une nouvelle zone réservée propre à recevoir les aménagements routiers de la départementale 37 au niveau de ce lotissement.

1.2. Redevance d'occupation du domaine public

Cette redevance concerne GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'emprise du réseau sur le domaine public communal. Elle est due au mètre linéaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime approuve la proposition relative à la perception de la somme due à la valeur de référence spécifiée (0,035 € au mètre).

1.3. Élargissement de la rue du Vieux-Bourg

Pour faire suite aux décisions prises quant au plan d'alignement de la rue du Vieux-Bourg, monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de prendre une délibération sur cette décision d'élargissement. Après en avoir délibéré, le conseil unanime s'accorde pour cette prise de délibération.

1.4. Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Concernant ce sujet de circonstance, monsieur le maire propose de prendre délibération pour fixer cet amortissement sur l'année courante au lieu de la répartir sur plusieurs exercices. Le conseil unanime s'accorde pour cette prise de délibération fixant l'amortissement sur l'année courante.

2. POINTS NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION

2.1. Plan d'occupation des sols (POS) – Propriété Bouerou.

Monsieur le maire invite le conseil à réfléchir sur la nécessité du maintien des zones réservées n° 22 et 26, correspondant respectivement à l'agrandissement du cimetière (1 600 m²) et à la voie adjacente à cette zone. Une décision sera prise lors du prochain conseil.

2.2. Toiture salle de sports

Le calendrier des travaux a été arrêté avec **monsieur De Coninck**. La dépose du toit sera programmée en juillet 2009, après la fin de l'année scolaire et les fêtes de la commune. Seuls débuteraient courant mai/juin, les aménagements de la salle de réunion. Ainsi, les perturbations occasionnées par ces importants travaux seraient-elles moindres.

L'option envisagée (en cours de projet) d'une couverture de toiture avec des panneaux photovoltaïques nécessiterait une nouvelle intervention du bureau d'étude pour étudier la résistance de la charpente, sans garantie de faisabilité. Par ailleurs, pour que la production d'électricité atteigne la performance requise, un élagage important (à 4/5 mètres) d'un tiers au moins des arbres de haute futaie de la Cassourade devrait être exécuté puis entretenu. Le conseil abandonne donc à l'unanimité cette solution et propose de prendre en compte ces nouvelles techniques sur les projets futurs (notamment sur la salle multifonctions).

2.3. Voirie communale : travaux 2008.

La commission voirie s'est réunie pour examiner les offres en présence du représentant de la direction départementale de l'équipement (DDE). Seulement deux entreprises ont formellement répondu à l'appel d'offres : l'entreprise LAPEDAGNE et la SACER.

Les résultats sont les suivants pour la solution de base : la SACER est la moins disante avec une offre à 59 260,60 € TTC alors que l'entreprise LAPEDAGNE exécuterait les travaux pour un montant de 60 948,16 € TTC. L'estimatif de la DDE ressortissait à un montant de 76 149,32 € TTC.

Il est donc décidé de choisir l'entreprise la moins disante, soit **la SACER**.

2.4. Salle multifonctions

La commission des bâtiments s'est réunie pour une première approche relative au besoin de surface nécessaire pour répondre aux exigences de l'éducation nationale (environ 200 m²) et à l'emplacement qui pourrait être retenu. Il est proposé de faire étudier ce projet dans les meilleurs délais par un architecte afin de pouvoir déposer un dossier de subvention DGE^a pour décembre 2008.

2.5. Voirie départementale

➤ Départementale 209

Sous maîtrise d'ouvrage du conseil général, la réfection de la route départementale 209, du croisement de Bosdarros au "Beau Manoir", est en cours de réalisation.

➤ Départementale 37

La direction de l'aménagement, de l'équipement et de l'environnement (DAEE) du conseil général a présenté le projet d'aménagement de l'entrée Ouest de la commune. La première partie (à quelques détails d'ajustement près) convient à l'ensemble des élus ; la seconde, au droit du lotissement "Clos des Mimosas", ne tient pas compte des remarques formulées l'année précédente et notamment de la demande d'un rond-point pour sécuriser l'entrée de Rontignon. Les membres du conseil ont donc demandé à la DAEE de reformuler de nouvelles propositions intégrant non seulement les besoins de sécurité sur la D 37 mais aussi les perspectives de développement futur des zones situées de part et d'autres (friche Vilcontal, autres zones à développement urbain).

2.6. Cession de terrains

Dans le cadre de l'élargissement de la route du Hameau et pour clore ce projet, il y a lieu de valider les cessions par actes notariés. Monsieur le maire précise que les documents d'arpentages n'ont été fournis par le géomètre (monsieur Bouquet) qu'en juillet 2008. À ce jour, le dossier se trouve chez Maître Foursans Bourdette pour la préparation desdits actes, avant signatures par les parties.

2.7. Rentrée scolaire

Le nouveau mode de fonctionnement de la cantine, soumis à l'emploi de tickets repas, n'a pas posé de problèmes particuliers. La satisfaction des usagers semble de mise.

^a DGE : dotation globale d'équipement.

2.8. Feux tricolores

Monsieur le maire ayant relancé la SPIE (Société parisienne pour l'industrie électrique), un rendez-vous a été obtenu auquel a assisté monsieur Fauria. Cette société a malheureusement non seulement confirmé le bilan technique réalisé par la CEGELEC (compagnie générale d'électricité) mais aussi le niveau du coût du remplacement de l'installation (40 000 €). Une décision sera prise lors du prochain conseil sur ce dossier.

2.9. Voyage du 3^{ème} Âge

Cette sortie sur une journée est fixée au **samedi 18 octobre** avec un programme attractif dans la région de Nérac (croisière sur la Baïse, repas au restaurant "Les comtes d'Albret", visite de la chocolaterie "La Cigale" et découverte de produits viticoles au Château du Frandat). Monsieur le maire invite les conseillers qui souhaitent participer à ce voyage à s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

2.10. Location de salles : règlements et tarifs.

De nouveaux tarifs sont fixés qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2008 pour toute nouvelle location :

- salle de sports : location = 200 € ; caution = 500 € ;
- salle de réunion : location = 50 € ; caution = 100 €.

Sont signalées des difficultés relatives aux nuisances sonores et à l'état des lieux. Un projet de règlement sera rédigé par monsieur Victor Dudret. Il sera soumis à l'approbation du conseil au cours de sa prochaine réunion.

2.11. Planning d'occupation de la salle de sports

Monsieur le maire signale la demande qui lui a été adressée par la présidente de l'US Mazères-Lezons. Les activités afférentes à la pratique du patin à roulettes sont en augmentation et l'association souhaite pouvoir bénéficier d'un créneau d'utilisation de la salle de sports de Rontignon, le samedi et/ou dimanche. En effet, la salle de Mazères est utilisée au maximum des possibilités.

La salle de Rontignon est inoccupée à ces créneaux horaires. Dans le cadre de la mutualisation des installations sportives du canton, le conseil donne un avis favorable à cette demande sous réserve d'affecter la priorité d'utilisation aux animations ponctuelles (ex. : loto, repas, etc.). Une réponse sera donnée dans ce sens.

2.12. EDF : branchement définitif sans mise en service.

Il s'agit de répondre aux demandes de certaines associations (par exemple le comité des fêtes) pour l'organisation d'animations nécessitant une ressource électrique adaptée. EDF peut mettre en place un compteur particulier, et l'activer ponctuellement, sur demande. Le coût de cette installation est de l'ordre de 1 200 €. Le conseil émet un avis favorable à cette réalisation qui augmentera le niveau de sécurité de l'installation électrique du foyer municipal et qui répond au besoin exprimé.

2.13. Église : remplacement du système de commande des sonneries.

Le système actuel, en service depuis plus de vingt ans, est défectueux et obsolète. Il lui a été substitué un système provisoire. Deux propositions sont faites par la société HEURELEC. Le conseil choisit l'offre qui répond le mieux au besoin de rénovation du système de commande et qui mettra l'ensemble de l'installation en sécurité : le montant de l'opération est de 2 541 € HT.

2.14. Questions diverses de circonstance

2.14.1. Plan local d'urbanisme

Monsieur Victor Dudret signale la nécessité d'une réunion de la commission d'urbanisme pour préparer le lancement de la révision du plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Rontignon, préalable indispensable à la réalisation du plan local d'urbanisme (PLU).

2.14.2. Emploi de l'épaveuse de la communauté de communes Gave et Coteaux

Monsieur Alain Izard trouve le passage de cet engin plutôt tardif au regard de la pousse de l'herbe sur les bas-côtés de la voirie communale.

Monsieur le maire fait remarquer qu'il y a eu deux passages cette année, l'un en mai/juin, l'autre en septembre, que le planning de passage est géré par la communauté de communes et qu'il est difficile de contenter tout le monde (autrefois lorsque la commune prenait une entreprise il n'y avait qu'un seul passage). A noter également qu'il y a eu un été particulièrement pluvieux favorable à la végétation.

La séance est levée à 20 heures 30 minutes après que monsieur le maire ait exposé l'agenda des commissions de la commune.